

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 20 DECEMBRE 2013

Présents : MM. CHABERT Bernard, CHAZELLE Gilbert, LABE Jean-Paul, MAGNIN Antoine, DARMET Marcel, Mmes LATOUR Virginie, PAILLEUX Nathalie, PION Irène.

Excusés : M. NICOLET Bertrand, Mmes QUATREPOINT Monique, VIAL Martine ;

Secrétaire de séance : M. MAGNIN Antoine

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 novembre 2013, à l'unanimité des présents.

Décision modificative, délibération n° 2013/055

Budget communal, décision modificative n° 4 :

A la demande de la Madame la trésorière municipale, Monsieur le Maire expose au Conseil les rectifications des imputations comptables suivantes :

n° immobilis°	nature immobilis°	compte	montant	réimputation
AUT AGENCT-2011-1	Tobogan	2128	443,10 €	2188
90002433763215	Toboggan aire de jeux	21312	569,30 €	2188
118	Chauffe eau logt presbytère	21318	808,50 €	2188
136	Logiciel E MAGNUS	2183	4 016,17 €	2051

Décision approuvée à l'unanimité

Remplacement lanterne lotissement Dansard, délibération n° 2013/056

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de remplacement de matériel d'éclairage public cassé, une lanterne du lotissement Dansard. Par transfert de compétences de la commune, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de la commune.

Le coût de l'opération est de 796,00 € HT, dont 422,00 € HT à la charge de la commune.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,

autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Décision approuvée à l'unanimité.

Renouvellement du contrat de travail de Mme HARDY Claudine : délibération n° 2013/057

Le contrat à durée déterminée de Mme HARDY arrive à expiration au 31 décembre 2013. Le congé longue durée à plein traitement de Mme BARLERIN Marie-Françoise prendra fin le 12 février 2014 ; à compter du 13 février, elle devra reprendre le travail dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, pour une période de trois mois.

Afin d'assurer la transition dans les meilleures conditions possibles, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler le contrat de Mme HARDY, à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30/04/2014 inclus, en qualité d'agent non titulaire à temps plein. La rémunération de l'agent sera calculée sur la base d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe, au 7^{ème} échelon du grade de l'échelle 4.

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité.

Horaires de travail de Mme DUFOUR Nathalie : délibération n° 2013/058

Monsieur le Maire propose au Conseil d'augmenter d'une heure par semaine le temps de travail de Mme DUFOUR Nathalie, soit 10 minutes supplémentaires par demi-journée d'ouverture de l'agence postale. Ce temps supplémentaire devant être consacré aux tâches à accomplir quotidiennement après la fermeture de l'agence au public.

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité.